

Séance du 25 octobre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Lozano donne pouvoir à M. Etchegaray, Mme Bordenave donne pouvoir à Mme Ipharraguerre, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, Mme Jeambrun donne pouvoir à Mme Gentili, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

ABSENTS : MM. Trunet, Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Clôture du budget annexe du lotissement "Mounédé".

Monsieur Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 29 juillet 1999, le Conseil municipal avait approuvé la création du lotissement de Mounédé (rue Monréjau) et la signature d'une convention de mandat avec la Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) pour la réalisation des travaux et la commercialisation des terrains.

La SEPA a établi le décompte final de cette opération, qui se présente comme suit :

Décompte final du mandataire

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Etudes, honoraires, frais divers	77 290,00 €	Produits divers	7 849,99 €
Travaux d'aménagement	175 614,18 €	Avance reçue de la Ville	328 192,24 €
Rémunération SEPA	36 681,89 €		
Total	289 586,07 €	Total	336 042,23 €

Il en ressort un résultat positif de 46 456,16 €, que la SEPA va reverser à la Ville (recette imputée au budget annexe).

Les cessions de terrains ont été réalisées directement par la Ville. Sur une superficie totale de 7 440 m², un lot a été cédé à la société Ucabail immobilier pour l'implantation de la chocolaterie Xoko (1 418 m²), trois lots ont été vendus à la SCI Imaiaik pour l'installation du Centre d'imagerie médicale (3 486 m²) et un lot a été cédé au Cabinet d'architecte Arotcharen (1 582 m²).

Dans les comptes de la Ville, cette opération a fait l'objet d'un budget annexe tenu hors taxes (les ventes de terrains étant assujetties à la TVA). Le bilan financier définitif est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Terrains	76 000,00 €	Vente de terrains	357 508,20 €
Dépenses réalisées par la SEPA	242 472,71 €	Produits divers	7 737,57 €
Dépenses diverses	3 811,23 €		
Total	322 283,94 €	Total	365 245,77 €

Cette opération dégage ainsi un excédent de 42 961,83 €, qui sera reversé au Budget général.

Pour réaliser les dernières écritures comptables, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires sous la forme d'un Budget Primitif.

Enfin, il y a lieu d'intégrer dans l'actif comptable de la Ville, pour une valeur globale de 182 254,39 € (cf. tableau joint), les terrains restant propriété de la Ville et les travaux d'aménagement réalisés (voirie, espaces verts, éclairage public), dans la mesure où la voie de desserte du lotissement dépend du domaine public communal.

Je vous demande de bien vouloir approuver :

- le décompte final établi par la SEPA, mandataire, tel que présenté ci-dessus et prononcer le quitus pour cette mission ;
- le bilan financier définitif de cette opération, tel que présenté ci-dessus ;
- le reversement du résultat de 42 961,83 € au Budget principal de la Ville ;
- le vote du Budget primitif présenté par chapitre et en détail dans le document annexé.

Je vous demande aussi de bien vouloir valider l'intégration des travaux d'aménagement réalisés pour une valeur de 182 254,39 € et d'autoriser Monsieur le Trésorier municipal à procéder aux écritures correspondantes, par une opération d'ordre non budgétaire (débit du compte 2151 par le crédit du compte 1021), ainsi qu'aux écritures permettant de clore ce budget annexe.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.